AIN Santé

Psychiatrie : une spécialité au bord de la rupture

Avec 7,9 psychiatres pour 100 000 habitants selon l'Ordre des médecins, la démographie médicale du département est l'une des plus mauvaises de France en matière de psychiatrie. Une situation inquiétante, d'autant que l'Ain peine à attirer de nouveaux spécialistes sur son territoire.

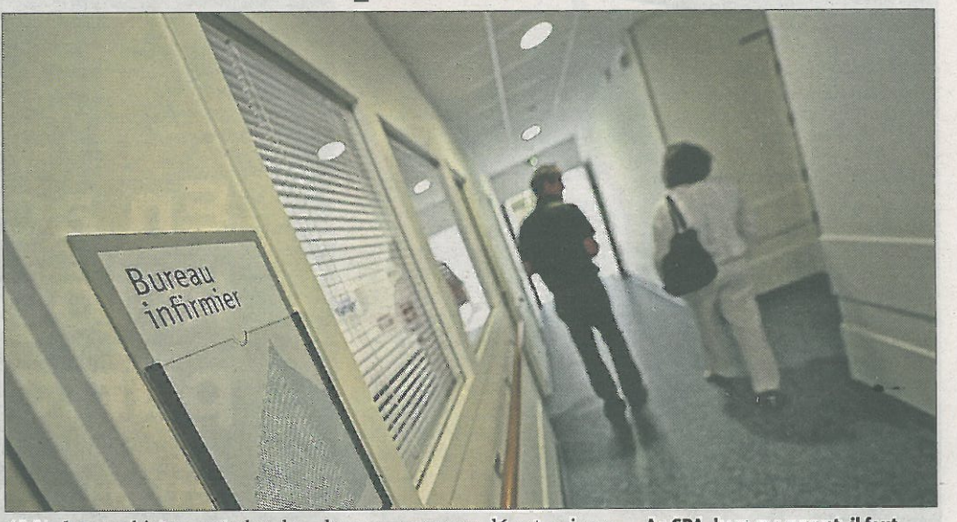

Au CPA, hors cas urgent, il faut attendre six mois pour obtenir un rendez-vous avec un psychiatre. Photo d'illustration Le Progrès/Stéphane GUIOCHON

Des psychiatres vieillissants, une relève loin d'être assurée, une démographie médicale parmi les plus faibles de France (lire par ailleurs). La psychiatrie dans l'Ain ne tourne pas bien rond. Il suffit de s'attarder un peu sur les chiffres pour s'en rendre compte. Avec 7,9 psychiatres pour 100 000 habitants selon les chiffres de l'atlas 2018 du Conseil national de l'Ordre des médecins (CNOM), le département est, avec le Cantal, le parent pauvre de la spécialité en Auvergne Rhône-Alpes (19 psychiatres pour 100 000 habitants, N.D.L.R.). De quoi inquiéter à la fois les collectivités locales, les autorités sanitaires et les professionnels du secteur, Dominique Bloch-Lemoine, directeur du Centre psychothérapique de l'Ain (CPA) en tête. « Le problème de la démographie médicale ne date pas d'hier. Au CPA, nous avons perdu dix équivalents temps plein depuis 2010. En 2018, nous en avons encore perdu trois malgré le recrutement de 6,4 équivalents temps plein. »

Les chiffres cités par le responsable du CPA, acteur majeur de la psychiatrie dans le département sont éloquents. Au-delà de la démographie, pas très encourageante, c'est la pyramide des âges des psychiatres qui inquiètent. Dominique Bloch-Lemoine. Au CPA, 46 % des psychiatres ont plus de 60 ans. « Ce sont des personnels susceptibles de partir du jour au lendemain. Au rythme où nous embauchons, c'est un vide qu'il sera compliqué de combler. Nous sommes dans l'expectative, mais difficile de faire des projections dans de telles conditions. » Le tableau, inquiétant, donne des sueurs froides au Dr Robert Lachaume.

Des psychiatres « en état de fatigue avancée »

Le président du conseil départemental de l'Ordre des médecins le concède : « La situation de la psychiatrie me rend anxieux. Je regrette que l'on ait mis autant de temps à se rendre compte qu'il y avait un problème. » Ce problème est pourtant pris à bras-le-corps par les acteurs du secteur de la santé. « On a mis en place pas mal de choses pour que le ciel ne nous tombe pas sur la tête. On ne reste pas les bras croisés », rassure Dominique Bloch-Lemoine.

Le directeur du CPA compte beaucoup sur un décret qui permettrait aux infirmières de seconder un peu les psychiatres dans leurs missions les plus accessibles, mais celui-ci tarde à se mettre en place. Ce renfort pourrait pourtant être salvateur. Le Dr Sophie Variclier, présidente de la commission médicale au CPA, décrit un quotidien des plus moroses : « La pénurie a des conséquences sur les médecins en place, avec des collègues en état de fatigue avancée. On tire sur la corde et on n'a plus de marge de sécurité. » Le docteur appelle au secours l'Agence régionale de santé (ARS) pour que la situation n'aille pas en se dégradant : « On compte sur son soutien. On va perdre la moitié de nos postes d'internes au prochain semestre. Il n'y a que l'ARS qui peut nous venir en aide. » L'établissement public, malgré la mise en place de dispositifs d'incitation à l'installation et malgré sa volonté d'améliorer l'accès aux soins psychiatriques, peine encore à attirer de nouveaux psychiatres dans le département.

Pierre-Yves ROYET

L'exonération fiscale pour attirer des psychiatres ?

Quelles sont les mesures concrètes et urgentes que le gouvernement envisage de prendre ? La question est sans détour. Elle a été posée par le sénateur Patrick Chaize le 12 février, au Sénat, après un long discours visant à alerter l'État sur les difficultés de recrutement rencontrées par le CPA. Cette prise de parole intervient quelques jours après celle d'Agnès Buzyn, à l'Assemblée nationale. Fin janvier, la ministre de la Santé annonçait aux professionnels que la psychiatrie et la santé mentale allaient disposer de plus de moyens. Quarante millions d'euros seront mobilisés cette année pour financer le plan « psychiatrie » dévoilé en juin par le gouvernement. Ce dernier prévoit, entre autres, des mesures pour favoriser l'accès des patients à l'emploi et au logement ou encore le développement de la pédopsychiatrie, très sinistrée dans l'Ain. Une manne plutôt bien accueillie par les professionnels de santé. Mais ces derniers ont aussi leur petite idée pour faire avancer le Schmilblick. C'est le cas de l'Orsac. L'association gestionnaire du CPA, dans un courrier adressé au ministère de la Santé le 6 février, y est allée de sa suggestion. « Le but de cette lettre n'est pas de râler, souligne Dominique Bloch-Lemoine, le directeur, mais bel et bien de faire des propositions. » Parmi elles : l'exonération fiscale pour les médecins qui s'installeraient dans des territoires désignés comme étant des déserts médicaux. « Un tel dispositif rendrait plus attractif à l'embauche nos territoires. » Régis Place, secrétaire général CFDT de l'Union professionnelle régionale santé-sociaux est sceptique. Pour lui, « l'aspect financier ne doit pas être la motivation première des acteurs de la santé. »

ZOOM

Des statistiques disparates

51 pour le Conseil national de l'Ordre des médecins, 70 selon une enquête commandée par l'Orsac, ou encore 76 pour l'Agence régionale de santé. Difficile de mettre les chiffres d'accord quand il s'agit de connaître le nombre exact de psychiatres dans l'Ain. Selon les sources, le ratio varie de 7,9 à 11,7 médecins pour 100 000 habitants.

Du mieux chez les libéraux

Ce n'est pas la panacée. Mais depuis un an, les effectifs des psychiatres libéraux augmentent. Selon le comptage de la Caisse primaire d'assurance maladie de l'Ain (CPAM), leur nombre est passé de 11 au 31 décembre 2017 à 18 actuellement. Un chiffre que la CPAM explique en partie par l'ouverture d'une clinique privée à Châtillon-en-Michaille en mai dernier. Les contrats incitatifs mis en place par la Sécu (50 000 € à l'installation sous conditions, N.D.L.R.) dans les zones sous dotées participent peut-être à cet élan.

WEB +

3 611 internautes ont répondu à notre sondage. 72 % ne sont pas surpris du délai de prise en charge psychiatrique dans le département.